



*Mairie de Fontenay le Vicomte*

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION D'UTILISATION PONCTUELLE DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » PAR L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BALLANCOURT-ITTEVILLE (AJSPBI) À L'OCCASION DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE

N° 2025/07

**Le Maire de Fontenay le Vicomte,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune reconnaît la pertinence des objectifs de l'association ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle souhaite lui apporter une partie des moyens nécessaires à sa réalisation en lui permettant d'utiliser gratuitement la salle polyvalente « Les Vignes » ci-après désigné ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** Il est conclu une convention d'utilisation ponctuelle de la salle polyvalente « Les Vignes », située impasse des Vignes, avec l'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BALLANCOURT-ITTEVILLE (AJSPBI), à l'occasion de la fête de fin d'année.

La convention est conclue à titre gratuit, précaire et révocable.

Elle prendra effet à compter de sa signature pour une utilisation consentie du samedi 21 juin 2025 à 10h00 au dimanche 22 juin 2025 à 10h00.

**Article 2 :** De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.



Fait à Fontenay-le-Vicomte,

le 16 juin 2025

Le Maire

**Valérie MICK RIVES**